

LR/AR

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
Service Patrimoine Naturel - Site de Bordeaux
Att. Natacha DULKA
Cité administrative – B55
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex

Lacq, le 21 novembre 2018

Réf. : 2018-11-21_MLN_RE_REH_SFT 16_LET_S18-
451_Dossier de dérogation SFT 16

Objet : Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de
destruction d'espèces protégées et atteinte à leurs milieux.

Madame,

Dans le cadre de notre mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de Total Exploration & Production France (TEPF), RETIA réalise des travaux de réhabilitation de l'ancien site minier de St Faust 16 situé sur la commune de Gelos (64) dans le cadre de la Déclaration d'Arrêt de Travaux Minier (DADT 2018-07-02_MLN_AD_DAT_SFT16-MZS5_MEM).

Dans le cadre des travaux prévus, nous déposons un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de porter atteinte à leurs milieux particuliers.

Vous trouverez, ci-joint, une version imprimée du rapport.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Vincent DOUARD

Chef de projet

PJ. : 2 exemplaires du dossier de demande de dérogation

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION
A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION
D'ESPECES PROTEGEES ET DE PORTER
ATTEINTE A LEURS MILIEUX PARTICULIERS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.411-2 DU
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

SITE MINIER DE GELOS SFT-16

1–Contexte

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d’ouvrage déléguée pour le compte de Total Exploration & Production France (TEPF), RETIA, filiale du Groupe TOTAL, s’est vu confier la réhabilitation du site de GELOS SFT-16. Ces travaux sont encadrés par une Déclaration d’Arrêt de Travaux Minier (DADT).

L’association Cistude Nature, le Groupe de Recherche et d’Etude pour la Gestion de l’Environnement (GREGE) et Pierre Pouban Ingénieur HES en Gestion de la Nature ont été sollicités, pour la :

- Réalisation d’inventaires d’amphibiens et de micro-mammifères,
- L’élaboration des mesures visant à limiter les destructions d’individus présents sur site,
- La remise en Etat des sites et leur renaturation.

Le site concerné par les travaux de réhabilitation comporte des bourbiers en eau, des réseaux de fossés, des fosses, des ouvrages hydrauliques, des zones de remblais partiellement inondées pouvant être, en fonction des périodes, particulièrement attractifs pour certaines espèces d’amphibiens mais aussi de reptiles ou encore de micromammifères.

Dans cette optique, Les experts naturalistes ont été missionnés pour un travail d’inventaire et d’expertise visant à :

- Déterminer les espèces d’Amphibiens présentes ou potentiellement présentes,
- Identifier les enjeux sur chaque site,
- Proposer des mesures ou des modes opératoires visant à réduire au maximum l’impact sur la faune identifiée,
- Proposer des aménagements dans le cadre de la réhabilitation générale des sites, permettant de reconstituer des habitats favorables aux espèces directement impactées par les actions de réhabilitation et le cas échéant les déplacer sur ces milieux,
- Participer aux actions de sauvetage des espèces au cours des phases les plus impactantes des travaux.

Les travaux sont réalisés sous le Cadre d’une déclaration d’arrêt définitif de travaux miniers (DADT) conformément au Code Minier.

La DADT est référencée : 2018-07-02_MLN_AD_DAT_SFT16-MZS5_MEM

Ne pouvant attendre la saison favorable à de nouveaux inventaires pour affiner la cartographie des habitats naturels ou valider la présence d’espèces potentielles, Le Maître d’ouvrage a choisi de prendre en compte les résultats des expertises complémentaires (espèces observées ou jugées potentielles), et donc de majorer les impacts et mesures dans sa demande de dérogation.

Malgré le travail d'optimisation du projet mené par le Maître d'ouvrage, sa réalisation présentera des effets sur des espèces protégées. Ce constat motive **la présente demande de dérogation à la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et/ou à la destruction d'espèces protégées, au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement. Sont concernées, cinq espèces faunistiques.**

La demande de dérogation est demandée du fait :

- **Qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour réaliser le projet,**
- **Que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.**

Une vingtaine de sites de puits producteurs de gaz, dont RETIA devra réaliser la réhabilitation dans les prochaines années, pourraient avoir des impacts sur la faune et la flore présente sur ces sites. Une gestion globalisée des problématiques faunes et flores est en cours de réflexion pour la réhabilitation des sites planifiés à partir de 2020. Toutefois, des impératifs de planning contraignent aujourd'hui RETIA à faire des demandes de dérogation ponctuelles pour quelques sites, tels que celui-là, dont le projet de réhabilitation a déjà été lancé.

2–Site d'étude

Situé dans les Pyrénées-Atlantiques au Sud de Pau, l'ancien site d'extraction de gaz Saint-Faust 16 est concerné par les actions de réhabilitation dont les coordonnées (DMS) sont mentionnées ci-dessous :

SFT16 (Commune de Gelos) N 43°16'25,26" W 0°22'30,417"

Le site dispose de typologie d'habitats artificiels de type friche industrielle : présence de bassins techniques et boubiers plus ou moins végétalisés, bassins de rétention, réseaux de fossés, zones de remblais temporairement inondées ou présentant des flaques, gravas, regards et autres ouvrages en béton remplis d'eau.

Une cartographie détaillée du site est présentée dans la 3eme partie « Compte rendu des passages sur site ».

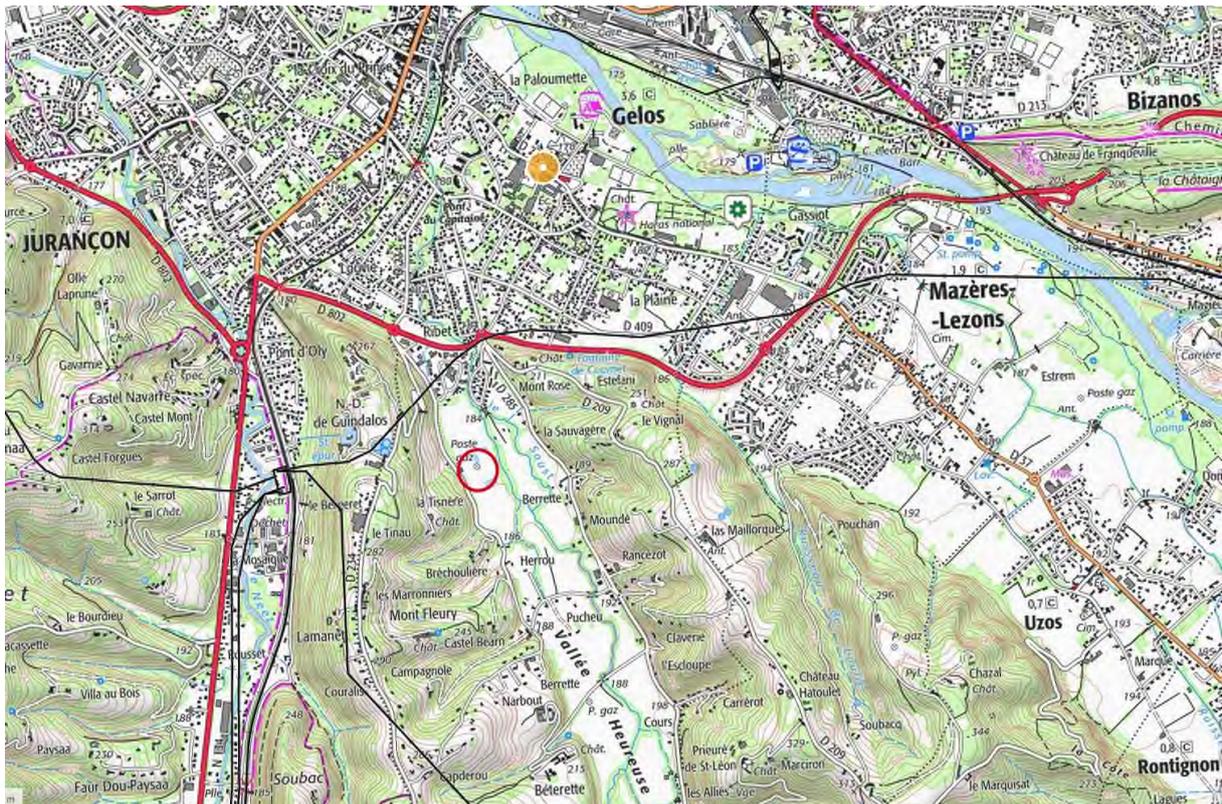


Fig.1 : localisation globale du puit de gaz SFT-16

3 - Compte rendu des passages sur site

Cistude Nature et le GREGE ont réalisé un passage de terrain diurne le 04 juillet 2018 en présence de Pierre Pouban, en charge de la maîtrise d'œuvre du programme de réhabilitation des sites. Une prospection nocturne a été réalisée le 19 juillet 2018 pour compléter l'inventaire au chant et à vue. Les dates de passage sont situées en dehors des périodes optimales de détection des espèces (c.à.d. en début de printemps, pendant la reproduction des espèces), mais permettent un premier aperçu du cortège présent, notamment à une période potentiellement la moins impactante pour les travaux de destruction des bassins. Voici les résultats des observations réalisées durant ces passages (cf tab.ci-dessous et fig. 2).

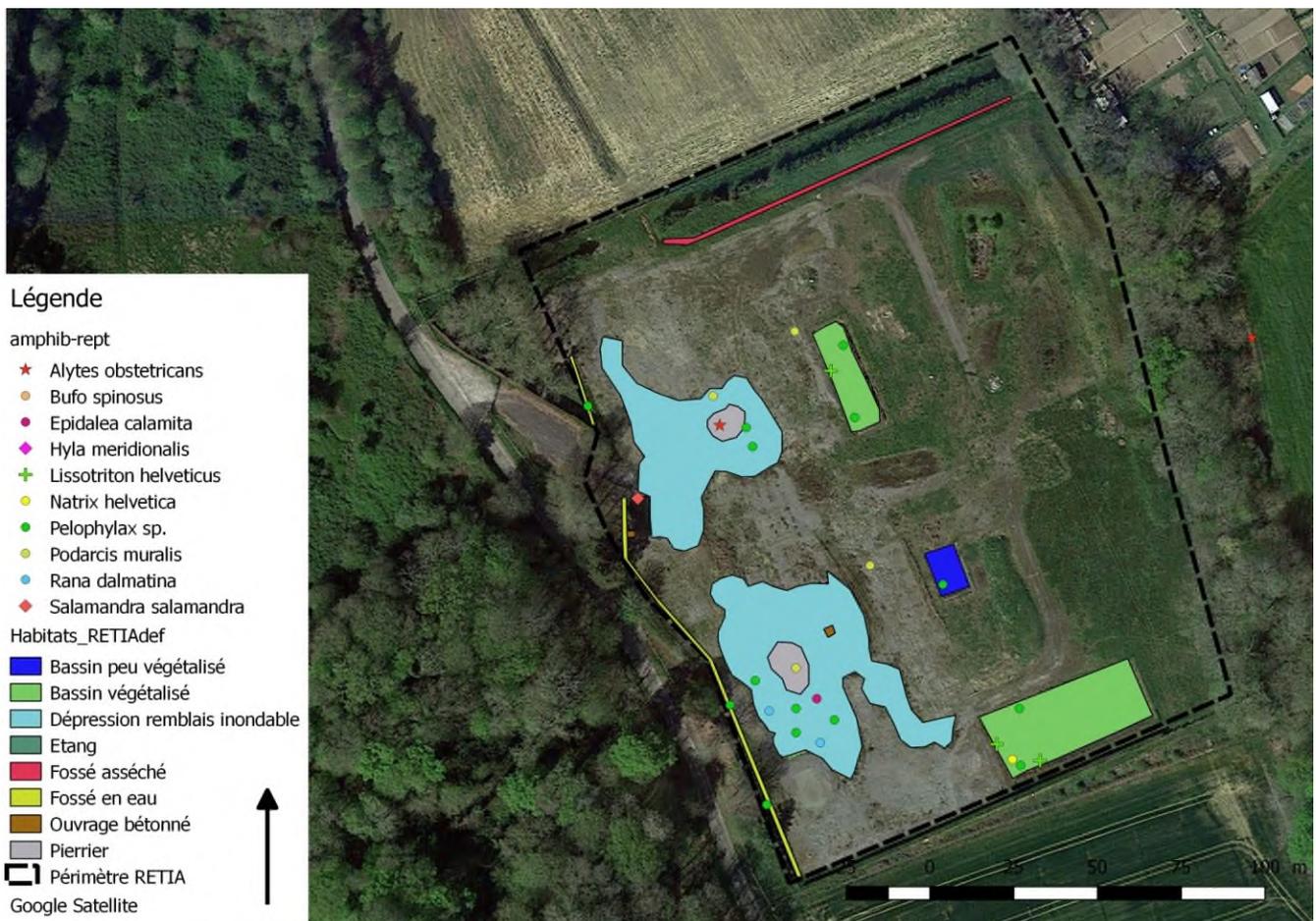


Fig.2: Cartographie des habitats SFT-16

Groupe	Espèce	Nom vernaculaire	Observateur
Amphibien	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	L. Clément & P. Fournier
Amphibien	<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	L. Clément & P. Fournier
Amphibien	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	L. Clément & P. Fournier
Amphibien	<i>Pelophylax sp.</i>	Complexe des G. vertes	L. Clément & P. Fournier
Amphibien	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	L. Clément & P. Fournier
Amphibien	<i>Salamandra salamandra</i> <i>terrestris</i>	Salamandre tachetée	L. Clément & P. Fournier
Reptile	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	L. Clément & P. Fournier
Reptile	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre à collier	L. Clément & P. Fournier

Le site SFT16 est situé en pied de coteau, et est à l'Ouest limitrophe de la rivière le Soust tributaire du Gave de Pau. Ce tributaire est intégré au site Natura 2000 **FR7200781** « Gave de Pau ».

Ce site présente donc des zones de remblais inondées (4800m² repartis sur 2 zones majeures) propices au Crapaud épineux, au Crapaud calamite, à l'Alyte accoucheur, à la Grenouille verte, au Lézard des murailles et aux couleuvres potentiellement

présentes sur le site. Les surfaces en eau plus végétalisées semblent favorables à la Grenouille agile. Les fossés encore en eau à l'Ouest du site abritent de nombreux juvéniles de Grenouille verte.

Présence également de 2 amas de béton concassés jouant le rôle de pierrier très favorables aux espèces citées précédemment.

De même, la présence d'amphibiens (Grenouille verte, Triton palmé) semble être plus importante dans les bassins végétalisés sur le périphérie (2 bassins végétalisés/ 1 non végétalisé). A noter la présence d'une Couleuvre a collier en chasse le long d'un des bassins, la zone lui offrant des habitats favorables.

Les 3 ouvrages en béton prospectés contiennent également des têtards et des adultes de Grenouilles vertes ainsi que des Tritons palmés mais les chances de sorties post métamorphoses sont à priori très faibles. Une seule et unique larve de salamandre tachetée a été retrouvée dans l'un de ces ouvrages.



photo.1 : vue générale du site. Les zones de dépression en eau de manière temporaire sont végétalisés par des hélophytes. ces zones sont favorables au crapaud calamite



photo.2: vue Ouest du site. Les remblais peu végétalisés en bordure du fossé sont favorables au lézard des murailles



photo.3: vue du bassin sud. Les rives sont faiblement végétalisés mais suffisante pour accueillir une population de triton palmé.



photo.4: vue d'un fossé de drainage occupé par la grenouille verte



photo.5: Une partie du site prospectée est envoyée de manière temporaire. Les dépressions en eau sont occupées par la grenouille verte.



photo.5: vue d'une zone temporairement ennoyé.



photo.3: vue D'un ouvrage hydraulique. Ce type d'ouvrage ne présente aucune possibilité de sortie aux batraciens.

4 - Analyse

4.1 - Espèces présentes sur les sites

Espèce	Nom vernaculaire	Observé sur le site	Présence possible	Remarques	Pro. nat. ¹	Dh	LR Aquitaine ³	ZNIEFF
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur		X	Présent, habitat terrestre typique de l'espèce	Art. 2	An. IV	LC	oui
<i>Pelophylax</i> sp.	Complexe des G. vertes	X		Très abondante sur toute la zone	Art. 3	An. V	DD	-
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite		X	Présent, habitat terrestre typique de l'espèce	Art. 2	An. IV	NT	-
<i>Rana Dalmatina</i>	Grenouille agile	X		Quelques individus	Art. 2	An. IV	LC	-
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	X		Présence de nombreux individus	Art. 3	-	LC	-
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	X		Abondant	Art. 2	An. IV	LC	-
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	X		Un seul individu	Art. 3	-	LC	oui
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique (à collier)	X		Probablement abondante	Art. 2	-	LC	-
<i>Hyla Merisionalis</i>	Rainette Méridionale		X	Présent, habitat terrestre typique de l'espèce	Art. 2	An ; IV	LC	-
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux		X	Probablement présente	Art. 3	-	LC	-
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré		X	Aucune observation ni capture	Art. 2	An. IV	LC	-
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune		X	Probablement présente	Art. 2	An. IV	LC	-

Tableau1 : Synthèse des espèces présentes et probablement présentes sur le site :

Art. 2 : protection intégrale de l'espèce et de ses habitats
Reptiles d'Aquitaine. Cistude Nature, 256 p.

Art. 3 : protection intégrale de l'espèce
et

Art. 4 : protection partielle de l'espèce
des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. OAFS, Talence.

² Cf. Berroneau M. 2014 - Atlas des Amphibiens et

Le Moigne C. & Jailloux A. 2013 - Liste rouge régionale

4.2 - Identification des enjeux

Si le site présente un degré d'artificialisation important, sa position en pied de coteaux et en fond de vallée le rend attractif pour les amphibiens. Malgré la présence de sédiments impactés dans certains bourbiers en eau, le cortège des espèces d'amphibiens demeure relativement diversifié.

Les prospections ont permis de mettre en évidence la présence d'au moins **9 espèces d'amphibiens (et 1 espèce de reptile, mais les prospections spécifiques n'ont pas été réalisées pour contacter d'avantage d'espèces)**. Au vu des habitats existants sur les sites et en périphérie et des données naturalistes dont dispose Cistude Nature dans le secteur, ce total pourrait être porté à **12 espèces d'Amphibiens et de Reptiles**. Le crapaud épineux (*Bufo spinosus*), l'Alyte accoucheur, le crapaud calamite, la rainette méridionale

Les individus sont concentrés sur les bourbiers, regards, fossés et flaques. Le tableau 1 présente les espèces détectées, le nombre de bassins, bourbiers, flaques, regards ou puits et leur niveau d'enjeu.

Sur le site prospecté, les habitats offrant le plus de potentialités sont les dépressions de remblais inondables, les bourbiers végétalisés, les fossés et les pierriers. Le complexe des Grenouilles vertes, le Triton palmé et le Lézard des murailles semblent particulièrement bien représentés, utilisant une partie de ces habitats pour s'abriter, se nourrir et se reproduire. Les bassins, les petits ouvrages ou regards bétonnés et les zones de remblais non immergées semblent quant à eux ne contenir que des densités moindres.

Une ponte de Rainette méridionale et la Grenouille agile ont également été détectées sur sites malgré que les habitats constitutifs des sites à dépolluer ne semblent pas particulièrement favorables à ces deux espèces. Les points d'eau sont utilisés comme sites de ponte.

L'ensemble de ces espèces bénéficie d'un statut de protection à l'échelle nationale et doivent être prises en considération lors de la restauration, même si les sites dépendent du code minier et non celui de l'environnement.

Aucun mammifère protégé n'a été contacté.

5. Projet de réhabilitation

Présentation et Justification du Projet

Dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation de gaz, le site a fait l'objet d'un dossier de déclaration d'arrêt définitif qui sera complété par les mesures décrites dans un Arrêté Préfectoral.

Déclaration d'Arrêt de travaux Minier (DADT) prescrit les travaux à réalisés suivants :

- **Démantèlement des bassins et bourniers.**

Les eaux des bourniers et des bassins sont traitées en tant que de besoin afin que les caractéristiques de ces eaux permettent au milieu récepteur de satisfaire les objectifs de qualité qui lui sont assignés .

Les sédiments contenus dans les bourniers sont éliminés en centre autorisés ou sont traités sur site.

- **Démantèlement des installations**

Les installations, ouvrages ainsi que les canalisations enterrées au droit du site sont supprimés.

- **Excavation des matériaux impactés**

Les matériaux impactés par les hydrocarbures sont excavés jusqu'à atteindre une teneur résiduelle en HCT d'au plus 2 000 mg/kg MS et en Plomb d'au plus 300 mg/kg MS en surface (0-0,5 m) et 1000 mg/kg MS en profondeur (>0,5 m)

Contrôle des sols après travaux

Après démantèlement complet des bourniers, des installations ainsi que des dalles et plateformes bétonnées, des analyses de terrain sont réalisées.

Les sols présentant une concentration en Hydrocarbures Totaux supérieure à 2000mg/kg et/ou en Plomb supérieure à 1 000 mg/kg MS sont éliminés en centre de traitement agréée.

Gestion des matériaux excavés

L'entreposage temporaire sur site avant évacuation des matériaux impactés sous aire étanche avant évacuation est autorisé.

Comblement des fouilles

Les zones impactés sont comblées par des matériaux du site provenant des zones impactées ou des matériaux naturels.

Délai de Réalisation des travaux

La remise du site au futur acquéreur est prévue pour fin 2019.

L'Appel d'Offre pour ces travaux est attribué à une entreprise de réhabilitation, les travaux débiterons en début d'année 2019.

Le délai prescrit impliquera les travaux de réhabilitation des bourbiers à partir de mars-avril 2019.

6. Impact du projet sur la faune et les milieux

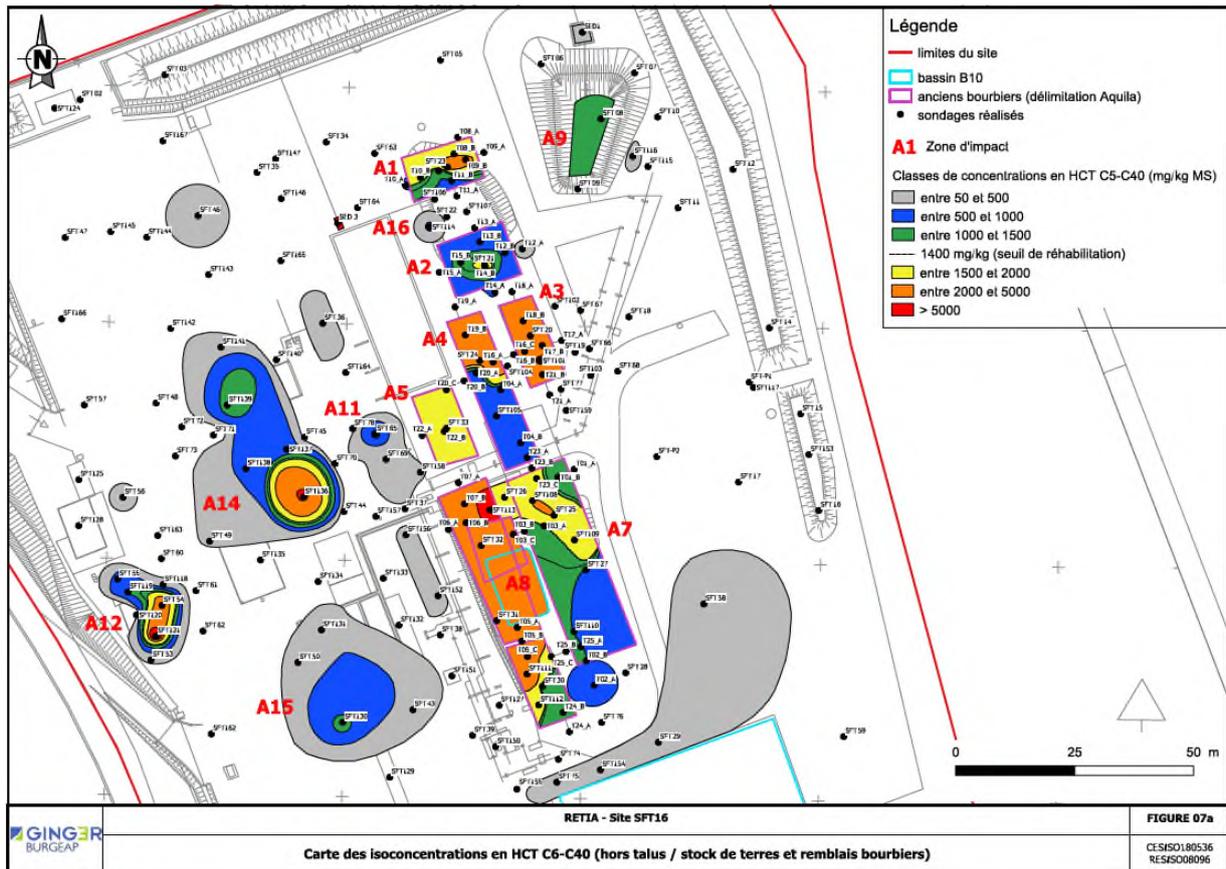


Fig.3: Cartographie des zones présentant des matériaux impactés et des ouvrages à démanteler

L'annexes 2 cartographie des zones présentant des matériaux impactés et des ouvrages à démanteler.

Les travaux décrits dans Le DADT impacteront les espèces et milieux recensés.

L'ensemble des bourbiers sera asséché par pompage et les sédiments seront excavés.

Les zones de faibles dépressions pourront servir de zone de stockage des matériaux excavés et seront remaniées dans le cadre du nivellement final du site.

Les milieux récepteurs des espèces seront détruits un certain nombre d'individus non déplacés seront également détruits.

Ces travaux interviendront en période printanière et estivale, en période de reproduction.

7. Justification de la demande de dérogation

La dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, est demandée dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques et pour une autre raison impérative d'intérêt public majeur, de nature sociale ou économique. En effet, le projet est justifié car :

- Il est justifié par la DADT et l'arrêté Préfectoral à venir
- Il a pour objectif de garantir la réhabilitation d'un ancien site minier et donc d'améliorer la qualité des sols au droit du site

La demande de dérogation est demandée du fait :

- Qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante pour réaliser le projet au regard de la nature du projet et des délais prescrits,
- Que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

8. Mesures proposées pour la capture et pour limiter la destruction d'individus

8.1 Déplacement des individus

Préalablement aux opérations de réhabilitation, des opérations de capture et déplacements des animaux seront réalisées sur tous les milieux, micro habitats ou micro stations recensés hébergeant des individus :

Ce déplacement se fera selon deux techniques adaptées à chaque contexte :

Capture à l'épuisette des individus. Cette capture sera réalisée manuellement en respectant les contraintes de sécurité imposées par RETIA dans le cadre de la réhabilitation. Préalablement à la pêche, le bassin pourra être vidangé pour concentrer les individus sur une surface permettant aux intervenants de pénétrer dans l'eau sans risque.

Griffage des couches résiduelles de surface selon le procédé développé par le GREGE. Cette opération réalisée à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet à dent ou de curage sera mise en place sur les berges, les zones végétalisées. Il s'agira de décaper la couche de surface et la régaler à l'extérieur de l'emprise à traiter pour récupérer manuellement les individus présents ou englués dans la boue (Fig. 1). Toutes les contraintes liées à la manipulation potentielle de matériaux impactés seront suivies pour éviter la dispersion des composants (géotextiles étanches, bassins de stockage temporaire, équipements individuels de protection...). Dans le cas des amas de blocs bétonnés, ils seront retournés ou déplacés à l'aide du godet de la pelle le plus méticuleusement possible car ils constituent des zones d'abri particulièrement attractives pour les amphibiens.



Fig.5: mise en œuvre des techniques de griffage

Un procédure d'intervention sera préparé en phase chantier précisant les modalités pour chaque micro-habitat.

8.2 Conservation des fossés ou berges non impactées

Sur site, des fossés périphériques favorables sont présents.

Les milieux non impactés conservés pourront également servir de zone d'accueil.

Dans ce cas-là, ces stations seront être clairement identifiées sur le terrain et pourront être améliorées

8.3 Mise en place de barrière amphibiens sur les emprises devant être remaniées pour la durée du chantier.

Les milieux devant être détruits devront être rendu inaccessibles à la petite faune par l'installation de bâche« Amphibiens » d'une hauteur de 60 cm hors sol autour du site.

Elles pourraient le cas échéant être totalement installées inclinées pour servir d'échappatoire sur toute la périphérie des sites, sinon, à minima dans les zones les plus favorables aux échappées d'individus non déplacés (angles, ...).

Cette installation devra faire l'objet d'un accompagnement en phase définition, implantation et réalisation pour garantir son efficacité.

Les barrières à batraciens seront mise en œuvre durant l'hiver afin d'étancher la zone de chantier avant le printemps.

9. Mesure de compensation

9.1 Création sites d'accueil

Le projet de réhabilitation vise à réhabiliter le site en vue :

1. de plantation forestière sur la partie inondable située à l'est de la parcelle,
2. la création d'une aire de stockage pour une entreprise d'espace vert.

Les ouvrages techniques ne seront pas conservés.

Les fossés non impactés serviront de milieu d'accueil. Une première pêche permettra de déplacer les amphibiens préalablement aux opérations de réhabilitation.

Des barrières anti batraciens seront disposées pour étancher la zone d'accueil du chantier. Ces barrières seront ouvertes vers les milieux extérieurs où les hivernages ont lieu.

9.2 Création de mares et de zone de dépression

La création de 2 mares de faible profondeur est proposée comme milieux de substitution. Ces mares seront localisées le long du fossé Ouest.

Les fossés seront également terrassés localement afin d'accroître leur potentiel d'accueil.

Une zone de dépression sera créée au Nord-ouest du site, en point bas topographique, afin de favoriser les habitats de reproduction temporairement ennoyés favorables au crapaud calamite et au crapaud accoucheur.

Cette zone sera terrassée en déblais à -10cm du Terrain Naturel.

9.3 Caractéristiques des mares

Les mares auront une superficie d'environ 100 m² et seront connectées et alimentées par les fossés de drainage. Elles présenteront des profils de berges variés.

Les berges de la mare seront modelées en pentes douces afin de favoriser l'accès (et éviter le phénomène de piège), le développement et la diversification de la faune et de la flore.

Ces berges en pente douce seront dimensionnées et aménagées pour que l'essentiel de leur surface soit inondé en période hivernale, elles s'exonderont progressivement au printemps au rythme de l'abaissement du niveau de la mare.

Les contraintes de diversifier les faciès et les micro-habitats, les berges présenteront autant que faire se peut, au regard de la surface limitée des mares, un profil non rectiligne.



Fig.6 : coupe Type de berge ou de fossés favorables aux amphibiens.

La profondeur de la masse d'eau sera variée, pour ce faire les berges seront aménagées en paliers. Concernant les amphibiens, il est conseillé un battement allant de 20 cm à 90 m minimum.

Cela permet de créer un gradient de température dans la pièce d'eau. Les zones de faibles profondeurs (20 à 70 cm) auront la meilleure exposition au soleil (orientées sud-est, de faible pente en berge). Bien qu'augmentant l'évaporation, cela permet de maintenir une certaine constante de température, grâce à l'inertie thermique de l'eau, dans les zones propices à la reproduction, et ainsi accroître les chances d'éclosion.

Aucun apport de plantes aquatiques ou rivulaires ne sera réalisé, la colonisation naturelle est à privilégier.

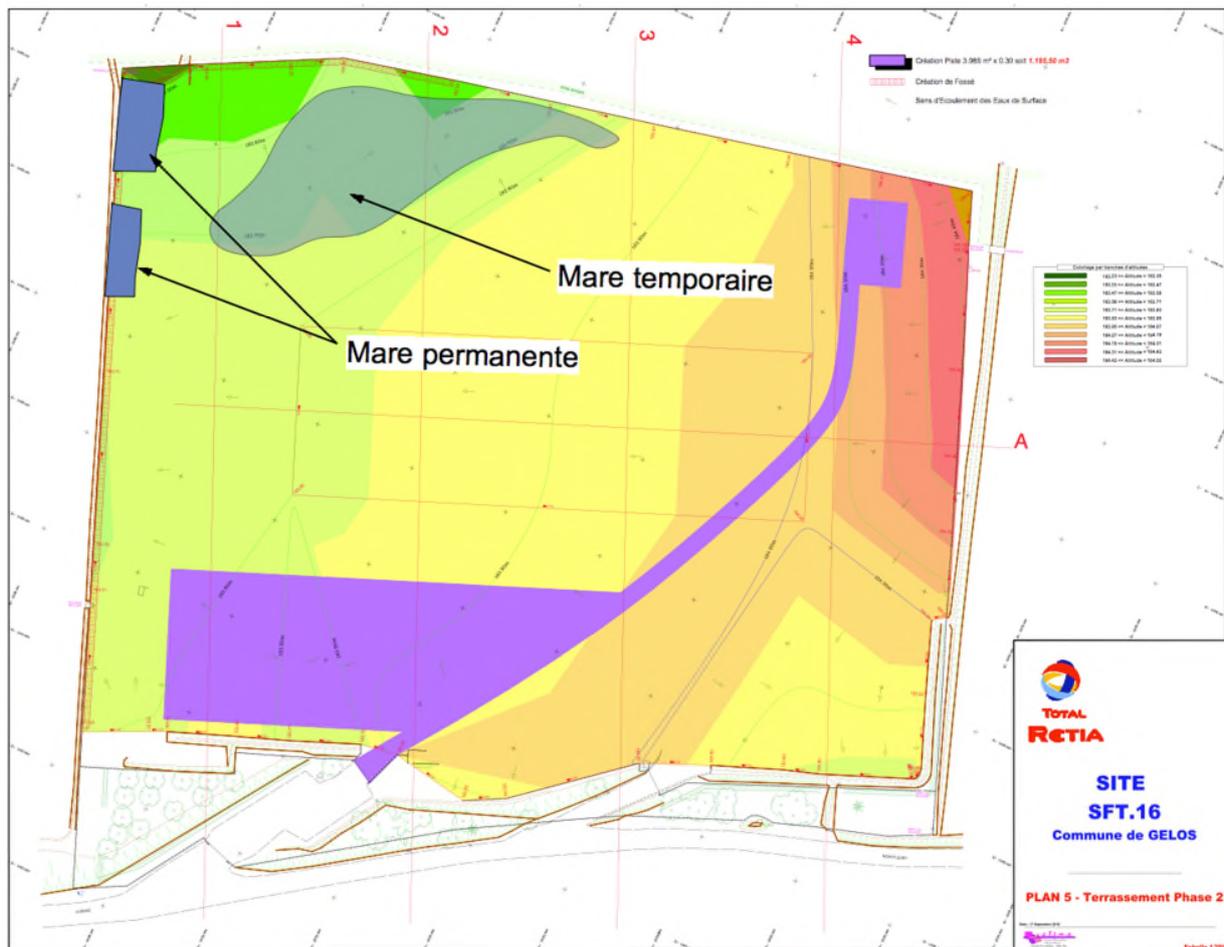


Fig.7: Localisation des mares au niveau du talweg du site

Ces travaux comprennent :

- Le terrassement (dans le respect des dimensions et du profil des berges de la mare et tenant compte du régalage d'une couche d'assise),
- Le terrassement des zones temporairement inondées.

Le régalage de matériaux gravo-terreux dans le fond de la mare.
Remise en état après travaux,

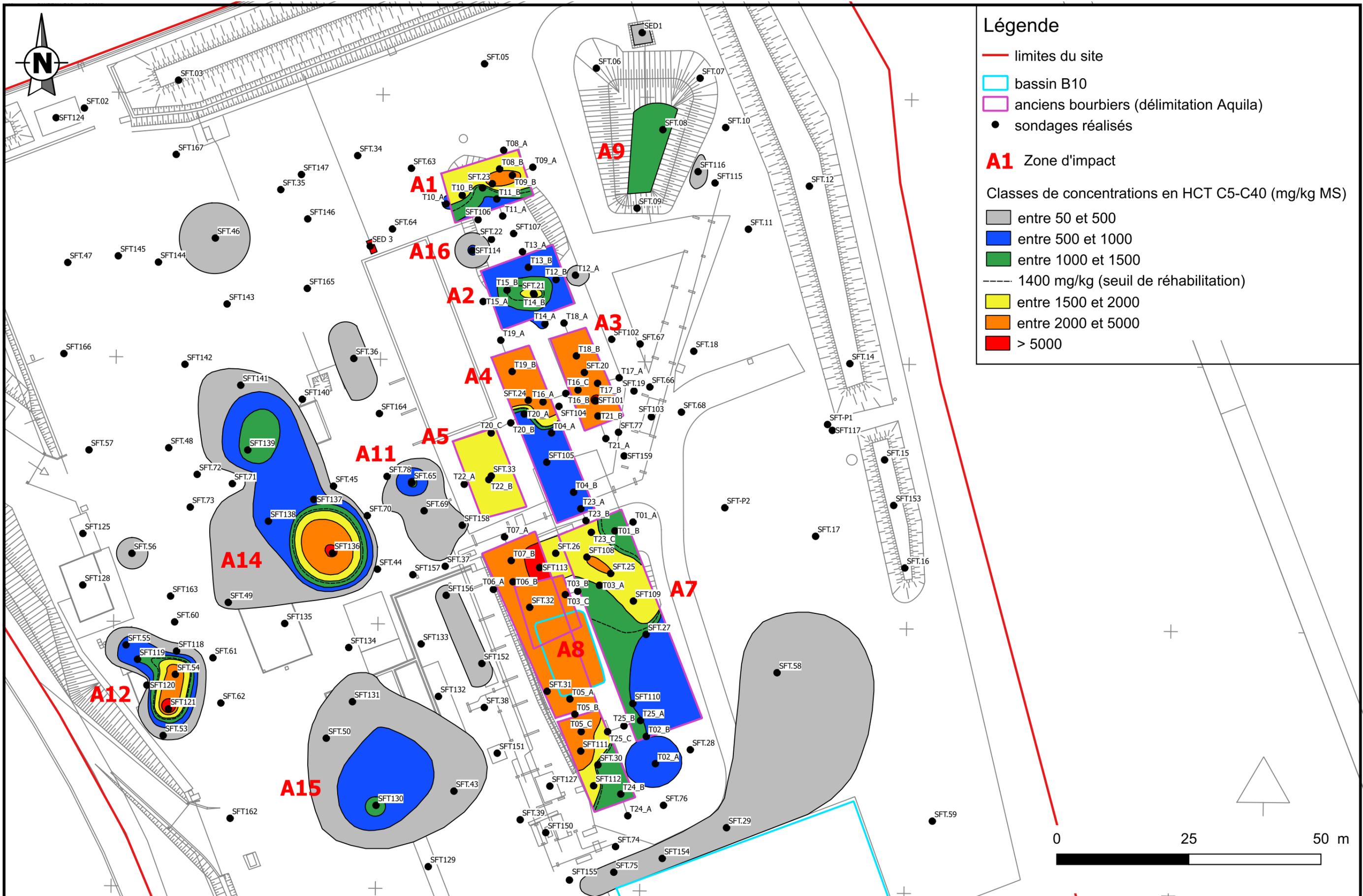
9.4 Suivi écologique

Un suivi écologique sur 2 années du site et des mares permettra de valider la colonisation et la pérennité des surfaces compensées.

Une convention sera signée avec les futurs propriétaires afin de pérenniser les aménagements.

ANNEXES

ANNEXE 1 Carte des zones impactées



RETIA - Site SFT16

FIGURE 07a



Carte des isoconcentrations en HCT C6-C40 (hors talus / stock de terres et remblais bourbiers)

CESIS0180536
RESISO08096

ANNEXES

ANNEXE 2 Cerfa 13616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : RETIA
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : VINCENT DOUARD
 Adresse : N° Rue Zone Industrielle BD817
 Commune LACQ
 Code postal 64170

Nature des activités : Travaux de réhabilitation d'un ancien site Minier du bassin industriel de Lacq: Site de
 Saint Faust 16 suite à déclaration d'arrêt de travaux minier

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Pelophylax sp. complexe grenouille verte	80	
B2 Lissotriton helveticus Triton palmé	50	
B3 Alytes obstetricans Alyte accoucheur	10	
B4 Podarcis muralis Lézard des murailles	120	
B5 Rana dalmatina Grenouille agile	5	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE DEPOLLUTION DE PUIITS

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : ..VETERINAIRE..MASTER 2.ECOLOGIE.....

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : ...INGENIEUR.HES..GESTION.DE.LA.NATURE.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : ..AVRIL 2019:DECEMBRE 2019.....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :AQUITAINE.....

Départements : ..PYRENEES ATLANTIQUES.....

Cantons : ..BILLERE ET COTEAUX DE JURANCON.....

Communes :SAINT FAUST.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :VOIR NOTE ANNEXE.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

.....RAPPORT DE CAPTURE ET SUIVI DES AMENAGEMENTS L'ANNEE SUIVANT LES TRAVAUX.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Lacq

le 15/11/2018

Signature 

ANNEXES

ANNEXE 3 Cerfa 13614*01



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : ...RETIA...
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : VINCENT DOUARD
Adresse : N° Rue Zone Industrielle RD817
Commune LACQ
Code postal 64170
Nature des activités : Travaux de réhabilitation d'un ancien site Minier du bassin industriel de Lacq. Site de Saint Faust 16 suite à déclaration d'arrêt de travaux minier
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows B1 to B5 with details on EPIDALEA CALAMITA, CRAPAUD CALAMITE, ALYTE OBSTRETICANS, CRAPAUD ACCOUCHEUR.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Grid of checkboxes for finality: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : TRAVAUX DE DEPOLLUTION D'ANCIENS PUITs

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : VETERINAIRE MASTER 2 ECOLOGIE

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : INGENIEUR.HES..GESTION.DE.LA.NATURE

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : AVRIL 2019 - Décembre 2019
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : AQUITAINE
Départements : PYRENEES ATLANTIQUES
Cantons : BILLERE ET COTEAUX DE JURANCON
Communes : SAINT FAUST

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : CREATION DE BARRIERE A.BATRACIENS AVANT.TRAVAUX
CREATION DE MARES TEMPORAIRES EN COMPENSATION

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : SUIVI ECOLOGIQUE DURANT DEUX ANNEES APRES TRAVAUX

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... LAGNY
le ... 17/11/2018
Votre signature